

2025

Guide des élections aux comités (SCCCUS)



Comité d'élection :

Rania El Bilani

Josée-Anne Côté

29/10/2025

Guide des élections aux comités (SCCCUS)

Automne 2025

Table des matières

Mot du comité d'élection	3
Procédures générales d'élections	4
Publicité électorale	7
Description des postes en élection	8
Conseil syndical.....	8
Assemblée générale de la Fondation de l'Université	8
Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude	9
Comité de la condition des femmes du SCCCUS.....	9
Comité de mobilité durable	9
Comité de perfectionnement	10
Comité de placement.....	10
Comité des assurances collectives	10
Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable	11
Délégation du SCCCUS à la Fédération de recherche et d'enseignement du Québec (FREUQ-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (banque de candidatures)	11
Annexe 1 : Liste des départements, facultés et centres dont le siège au conseil syndical est en élection	12
Annexe 2 : Liste des comités en élection	13
Annexe 3 : Calendrier électoral	14

Mot du comité d'élection

Chères et chers collègues chargées et chargés de cours à l'Université de Sherbrooke,

Au nom du comité d'élection, nous avons le plaisir de vous convier à cette campagne annuelle visant à pourvoir les postes vacants à divers comités du SCCCUS. Ces élections visent non seulement à assurer notre représentation complète aux diverses instances syndicales et universitaires, mais aussi à soutenir le dynamisme du syndicat en cette période où les défis ne font que grandir.

Il est non seulement essentiel au syndicat d'être bien informé des attentes de ses membres des divers départements, écoles et facultés, notamment par l'intermédiaire de nos représentantes et représentants au conseil Syndical, mais aussi d'être en mesure d'échanger rapidement avec vous via ces mêmes représentant(e)s.

Vingt-neuf (29) postes sont vacants au conseil syndical et **onze (11)** poste aux autres comités. La description de tous ces postes se trouve plus loin dans ce document.

Nous profitons également de ce processus électoral pour mettre à jour notre banque de volontaires en vue de combler nos délégations à la Fédération de recherche et d'enseignement universitaire du Québec ([FREUQ-CSQ](#)), de même qu'à diverses instances de la Centrale des syndicats du Québec ([CSQ](#)), à laquelle le SCCCUS est affilié. Ces instances sont aussi décrites ci-après.

Que ce soit à l'échelle locale, par le biais notamment du conseil syndical, ou par notre implication au niveau national, via la FREUQ-CSQ et la CSQ, le rassemblement et l'implication sont l'essence même du pouvoir syndical et de son influence sur la qualité de nos conditions de travail. C'est aussi le moteur de la promotion et de la défense de valeurs progressistes pour l'ensemble de la société. Quel que soit votre désir de participation, à l'échelle locale ou nationale, il y a assurément une place pour vous au syndicat.

De plus, nous n'insisterons jamais assez sur le fait que les chargées et chargés de cours n'ayant pas de représentation au conseil syndical se voient privés d'une ressource de proximité importante, que ce soit pour être informés des dossiers qui les touchent, ou encore pour agir en première ligne et soulever rapidement d'éventuels cas problématiques à l'égard de nos membres. Nos représentantes et représentants au conseil syndical et aux autres comités se veulent nos yeux et nos oreilles, mais aussi une porte d'entrée privilégiée auprès de nos membres, où qu'ils se trouvent.

Le présent guide résume le processus de mises en candidature et d'élection et explique brièvement les tâches et responsabilités dévolues à nos représentantes et représentants aux divers postes. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le comité d'élection.

Cordialement !

Josée-Anne Côté et Rania El Bilani

Pour joindre le comité : comite.election@scccus.com

Procédures générales d'élections

❖ Période principale de mises en candidature :

- La période principale de mises en candidature est d'une durée de **7 jours**.
- Elle débutera le **3 novembre 2025 à 0 h 01**.
- Elle se terminera le **9 novembre 2025 à 23 h 59**.
- Les candidatures conformes seront visibles sur la page Internet du SCCCUS, dans les 24 heures de leur réception.
- Un courriel d'annonce de toutes les candidatures sera transmis le **10 novembre 2025**.

❖ Deuxième période de mises en candidature :

- Les postes pour lesquels aucune candidature n'aura été reçue feront l'objet d'une période de mises en candidature supplémentaire d'une durée de **3 jours**.
- Cette période s'étendra du **11 novembre 2025 à 0 h 01** au **13 novembre 2025 à 23 h 59**.
- Les candidatures conformes seront visibles sur la page Internet du SCCCUS, dans les 24 heures de leur réception.
- Un courriel d'annonce de toutes les candidatures sera transmis le **14 novembre 2025**.

❖ Période de vote :

- Elle se tiendra du **20 novembre 2025 à 0 h 01** au **22 novembre 2025 à 23 h 59**.
- Les élues et élus seront annoncés le **23 novembre 2025**.

❖ Éligibilité :

- Tout membre ayant enseigné au moins un cours durant les deux dernières années (six trimestres) a droit de vote et peut poser sa candidature à un ou plusieurs postes.
- Un membre ne peut représenter plus d'un département, école, centre ou faculté au conseil syndical.
- Les sièges et les droits de vote liés au conseil syndical sont réservés aux membres des départements concernés.
- Les postes accessibles à tous les membres sont élus par tous.

❖ Assemblées départementales :

- Toutes les personnes chargées de cours sont maintenant invitées aux assemblées départementales. Aucune élection ne sera tenue pour siéger à ces assemblées.
- La personne représentante au conseil syndical aura la responsabilité de rendre compte de ces assemblées à l'exécutif du syndicat et à ses collègues départementaux.

❖ Je veux poser ma candidature :

Un poste au conseil syndical ou à l'un des comités vous intéresse-t-il ?

- Consultez les détails sur le poste en élection qui vous intéresse dans les pages qui suivent et en annexe.
- La durée du mandat au poste est généralement de deux ans.
- Le **2 novembre 2025**, chaque membre recevra par courriel une invitation à poser sa candidature aux postes auxquels il est éligible.
- Ce message comprendra un lien personnalisé permettant d'accéder directement à la plateforme de mises en candidature.
- Un rappel sera également transmis à mi-campagne.
- Pour chaque poste sur lequel vous souhaitez soumettre votre candidature, un espace vous permettra de déposer votre publicité électorale sous forme de fichier Word ou PDF.

Note :

Certains postes sont ouverts à tous les membres, d'autres ne le sont que pour les membres ayant enseigné au moins une fois dans un département, école, centre ou faculté au cours des deux dernières années. Seuls les postes pour lesquels vous êtes éligible vous seront proposés sur la plateforme d'élection.

❖ Je veux consulter les candidatures :

- Toutes les candidatures reçues et la publicité électorale des candidates et des candidats seront visibles sur la page de [l'élection aux comités](#) du site Internet du SCCCUS.

❖ Je veux retirer ma candidature

- Si vous changez d'avis sur votre ou vos candidatures, vous pourrez les retirer tant que la période de mises en candidature n'est pas terminée.
- Pour ce faire, vous devez adresser une demande écrite au comité d'élection, à l'adresse comite.election@scccus.com.

Postes sans candidature après le 9 novembre :

Une seconde période de mises en candidature sera ouverte pour les postes auxquels aucune candidature n'aura été reçue au 9 novembre. Le cas échéant, vous recevrez le **10 novembre** une nouvelle invitation à poser votre candidature aux postes auxquels vous êtes éligible.

❖ Je veux voter :

- Le **19 novembre**, vous recevrez un courriel d'invitation à voter. Le message comprendra un lien personnalisé vous permettant d'accéder à la plateforme de vote.
- Vous pouvez exercer votre droit de vote du **20 au 22 novembre** inclusivement.

- Chaque vote enregistré est définitif. Par la suite, il vous sera impossible de vous reconnecter à la plateforme de vote.

Sachez que :

- ✓ Les postes avec une seule candidature requièrent un vote de confirmation. Vous aurez donc la possibilité de voter pour ou contre cette candidature.
- ✓ S'il y a plus d'une candidature, la personne qui aura obtenu le plus de votes sera élue.
- ✓ En cas d'égalité, un deuxième tour de vote aura lieu avec les personnes qui sont à égalité en tête. Si l'égalité persiste, un tirage au sort aura lieu.

❖ Résultats du vote :

- Le comité d'élection communiquera les résultats du vote le **23 novembre**. Le mandat des personnes élues débutera le jour même.

Besoin d'aide :

Si vous éprouvez des difficultés à accéder à la plateforme d'élection électronique ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter le comité d'élection à l'adresse : comite.election@scccus.com.



Publicité électorale

- ❖ Les candidatures reçues seront visibles dans les 24 heures de leur réception dans la section « **Candidatures** » de la page Internet [Élection au comité](#).
- ❖ Elles seront aussi annoncées, dans leur ensemble, dans les 24 heures de la fin de chaque période de mises en candidature.
- ❖ La publicité électorale de chaque candidate et candidat sera également mise en ligne, dès sa validation par le comité d'élection, dans la section « **Publicité électorale** » de la page Internet [Élection au comité](#).



Votre publicité électorale devra être soumise :

- ❖ Sous forme de fichier Word ou PDF ;
- ❖ D'un maximum d'une page, pouvant inclure une photo ;
- ❖ Directement sur la plateforme d'élection, lors de votre mise en candidature ;
- ❖ Par courriel, à l'adresse comite.election@scccus.com si non déposée sur la plateforme

Notez que les publicités électorales doivent être exemptes de tout propos irrespectueux, diffamatoire ou haineux.

- ❖ Un forum de discussion sera disponible aux membres pour échanger avec les candidates et les candidats.
- ❖ Ce forum sera accessible dès l'ouverture des mises en candidature, à l'adresse suivante : <https://scccus.com/forums/>.
- ❖ Le comité d'élection assurera la modération des échanges.

Encore une fois, toute communication émanant des candidates et candidats ou des membres doit être exempte de propos irrespectueux, diffamatoires ou haineux.

Description des postes en élection

Conseil syndical

Nombre de postes en élection : 29

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le conseil syndical constitue un organe essentiel au bon fonctionnement du SCCCUS. Il est formé d'une représentante ou d'un représentant de chaque département, centre ou école. La faculté de droit, qui ne compte aucun département, a une représentante ou un représentant.

Le rôle principal du conseil syndical est d'assurer la liaison entre les membres du conseil exécutif et les chargées et chargés de cours de divers départements. Il prend acte des préoccupations des membres et formule des recommandations au conseil exécutif ou à l'assemblée générale. Il participe également à l'élaboration et au suivi du plan d'action annuel du Syndicat, de même qu'au suivi des mandats confiés par l'assemblée générale. Il collabore finalement à la réflexion en vue des négociations des conventions collectives et des enjeux syndicaux, tout en animant la vie syndicale et en mobilisant les membres du Syndicat.

Pour plus de détails sur le conseil syndical, consultez l'article 4 des règlements généraux. Notez qu'un membre ne peut représenter plus d'un département, école, centre ou faculté au conseil syndical. Si vous enseignez dans plus d'un département, veuillez choisir avec soin celui pour lequel vous souhaitez soumettre votre candidature.

Le conseil syndical se rencontre au moins une fois par trimestre, selon les dossiers à traiter. Chaque réunion fait l'objet du versement d'un jeton de présence¹. Les personnes représentantes doivent informer régulièrement les membres de leur département des activités du conseil syndical et s'enquérir de leurs préoccupations. Les personnes représentantes au conseil syndical assument aussi la responsabilité de faire rapport des assemblées départementales au conseil exécutif et à leurs collègues départementaux.

Assemblée générale de la Fondation de l'Université

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par assemblée

La [Fondation de l'Université](#) de Sherbrooke gère les sommes recueillies dans le cadre de ses différentes campagnes de financement et les distribue en respectant la volonté des donatrices et donateurs. Le SCCCUS nomme un (1) de ses membres pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Fondation. Chaque participation à l'assemblée générale de la Fondation fait l'objet du versement d'un jeton de présence. La représentante ou le représentant doit en rendre compte annuellement, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

¹ La valeur des jetons de présence est définie dans la politique de compensation du SCCCUS. Actuellement, 1 jeton équivaut à 173,04 \$.

Notez que le représentant du SCCCUS à la Fondation de l'Université peut proposer sa candidature à l'un des cinq (5) sièges de membres de catégorie A choisis parmi le personnel enseignant. De ceux-ci, un (1) peut être élu au conseil d'administration de la Fondation.

Pour plus d'information :

https://www.usherbrooke.ca/lafondation/fileadmin/sites/lafondation/documents/Fondation_UdeS_Reglement_regie_interne_Ratifie_2020-10-22_VF.pdf

Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude est défini à l'article 8 de la [Politique 2500-004](#) de l'Université. Ce comité de 18 personnes, incluant une personne désignée par le SCCCUS, se réunit au moins deux fois par année.

Ce comité a pour mandat de :

- proposer des services et des activités de formation, d'information et de conseil en matière de santé et de sécurité en milieu de travail et d'études;
- proposer un ou des programmes de prévention;
- proposer toute mesure pertinente en vue de la mise en œuvre de la politique;
- proposer les mises à jour pertinentes à la politique.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Comité de la condition des femmes du SCCCUS

Nombre de postes : 2

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité de la condition des femmes du SCCCUS (CCFS) est formé de quatre (4) personnes, dont la représentante de l'exécutif. Il a pour mandat de valoriser le travail des femmes au sein du Syndicat, de travailler à la reconnaissance des problématiques liées à la condition des femmes à l'Université et à favoriser la solidarité auprès des organismes de la communauté au sujet de la condition des femmes. Il fait aussi la promotion de rapports respectueux et égalitaires entre les sexes dans tous les contextes liés à la fonction des membres chargées de cours à l'Université de Sherbrooke. Le comité se réunit quelques fois par trimestre, selon ses besoins.

Ce comité rend compte annuellement de ses activités, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Comité de mobilité durable

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité de mobilité durable est composé de treize personnes, dont une (1) personne représentante du SCCCUS. Ce comité conseille le vice-rectorat responsable du développement durable et, par cet

intermédiaire, la direction de l'Université, sur toute question relative à l'aménagement, au financement, à l'entretien, à la tarification, aux règlements et à l'exploitation des parcs de stationnement et à la mobilité des personnes dans le respect de la Politique de développement durable. Le comité de mobilité durable propose également des avenues ou fournit des avis sur des solutions de mobilité alternatives à l'utilisation de l'automobile en solitaire, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Comité de perfectionnement

Nombre de postes : 2

Mandat : 2 ans

Compensation : 2 jetons par trimestre

Le comité de perfectionnement est formé de quatre personnes, dont deux (2) membres du SCCCUS. Son rôle est d'évaluer les demandes des membres qui souhaitent profiter du fonds de perfectionnement pour participer à des activités de formation de courte durée, pour bénéficier du financement relatif aux programmes d'étude de longue durée (maîtrise et doctorat) ou encore du programme de prêt d'ordinateurs et de matériel informatique. Ce fonds dispose de 130 000 \$ annuellement.

En plus d'analyser les demandes qui leur sont soumises et de participer aux réunions du comité, au nombre d'une ou deux par année, les personnes représentantes du SCCCUS doivent rendre compte des activités du comité, par le biais d'un court rapport annuel à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Comité de placement

Nombre de postes : 2

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton et demi par trimestre

Le comité de placement est responsable de l'application de la politique de placement du Syndicat. Il voit à maximiser la croissance du portefeuille de placement du SCCCUS, tout en maintenant un niveau de risque modéré. Il est composé de la vice-présidence aux finances et de deux (2) personnes chargées de cours.

Le comité se réunit au moins deux fois par année, dont une rencontre en présence du gestionnaire de portefeuille de l'institution financière. Ce comité doit rendre compte annuellement de ses activités, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Comité des assurances collectives

Nombre de postes en élection : 1

Mandat : 3 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité des assurances collectives est composé de dix personnes, dont une (1) chargée ou un (1) chargé de cours à forfait nommé par le SCCCUS. Le mandat est d'une durée de trois (3) ans. Sous l'autorité du comité de direction de l'Université, le comité d'assurance collective a la responsabilité d'administrer le régime d'assurance collective, notamment l'assurance-vie, l'assurance invalidité et l'assurance maladie

complémentaire, dans le meilleur intérêt des participantes et des participants. Le comité se réunit au moins une fois par année.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable est une mesure de l'Université pour soutenir les initiatives en développement durable de toute la communauté universitaire. Le fonds, qui s'adresse aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux membres du personnel, a pour mission de soutenir les initiatives ayant un impact à l'université même et non liées à une activité pédagogique.

Le comité se réunit trois fois par année afin d'étudier les demandes de financement qui lui sont adressées. Le comité comprend une douzaine de membres, représentant les entités participantes, dont une (1) personne représentante nommée par le SCCCUS.

La personne représentante doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'automne.

Délégation du SCCCUS à la Fédération de recherche et d'enseignement du Québec (FREUQ-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (banque de candidatures)

Nombre de postes : variable

Mandat : variable

Compensation : variable

Chaque année, la FREUQ-CSQ tient deux Conseils fédéraux d'une journée (l'équivalent d'assemblées générales). Le SCCCUS peut y déléguer 5 membres avec droit de vote et quelques autres personnes observatrices, sans droit de vote. Des jetons de présence sont octroyés pour la représentation à ces instances, de même qu'à celles de la CSQ. Afin de faciliter le processus de nomination de ses délégations, le syndicat maintient une banque de personnes intéressées à représenter le SCCCUS à ces instances.

Annexe 1 : Liste des départements, facultés et centres dont le siège au conseil syndical est en élection

Faculté, École ou Centre	Département
École de gestion	Centre Laurent Beaudoin
	Département de fiscalité
	Département de gestion des ressources humaines
	Département de sciences comptables
	Département d'économie
	Département d'entrepreneuriat
Faculté de génie	Département de génie chimique et de génie biotechnologique
	Département de génie civil
	Département de génie électrique et de génie informatique
Faculté de médecine et des sciences de la santé	Département des sciences de la santé communautaire
Faculté d'éducation	Département de gestion de l'éducation et de la formation
	Département de psychoéducation
	Département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale
	Département de l'enseignement au préscolaire et au primaire
Faculté des lettres et sciences humaines	Département de communication
	Département de géomatique appliquée
	Département de philosophie et d'éthique appliquée
	Département de politique appliquée
	Département de psychologie
	Département des arts, langues et littératures
	Département d'histoire
	École de travail social
Faculté des sciences	Département de biologie
	Département de physique
	Département d'informatique
Faculté des sciences de l'activité physique	Département de kinanthropologie
Centre universitaire	Centre compétences recherche+ (CR+)
	Centre d'études du religieux contemporain (CERC)
	Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE)

Annexe 2 : Liste des comités en élection

Comité	Membres à élire	Implication attendue	Jetons de présence
Conseil syndical	29	Participation aux réunions du conseil syndical (environ 7 par année). Consultation, au moins une fois par trimestre, des membres de son département pour s'informer de leurs préoccupations et leur rendre compte des activités du conseil syndical. Collaboration au rapport annuel du conseil syndical.	173,04 \$ par réunion
Assemblée générale de la Fondation de l'Université	1	Participation à l'assemblée générale annuelle de la fondation. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	173,04 \$ par réunion
Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude	1	Participation aux réunions du comité (2 par année). Rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	173,04 \$ par réunion
Comité de la condition des femmes	2	Participation aux réunions et aux dossiers du comité. Rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	173,04 \$ par réunion
Comité de mobilité durable	1	Participation aux réunions du comité. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	173,04 \$ par réunion
Comité de perfectionnement	2	Participation aux réunions du comité et évaluation des demandes de perfectionnement. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	346,08 \$ par trimestre
Comité de placement	2	Participation aux réunions du comité (2 par année). Collaboration au rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	259,56 \$ par trimestre
Comité des assurances collectives	1	Participation aux réunions du comité. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	173,04 \$ par réunion
Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable	1	Participation aux réunions du comité (3 par année). Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'automne.	173,04 \$ par réunion

Annexe 3 : Calendrier électoral



Pour joindre le comité d'élection : comite.election@scccus.com

La page Internet des élections aux comités : <https://scccus.com/elections/electioncomites2025/>

Le forum de discussion : <https://scccus.com/forums/>